

Vélizy-Villacoublay, le 12 juin 2023  
08:15

## **Communiqué de presse**

### **Eiffage devient actionnaire unique de la société concessionnaire du Viaduc de Millau**

Eiffage vient de signer un contrat d'achat portant sur les 49 % du capital de la société concessionnaire du Viaduc de Millau, détenus par la Banque des Territoires (Groupe Caisse des Dépôts).

Réalisée de gré à gré, cette acquisition de 236,5 millions d'euros, financée sur trésorerie disponible, permet à Eiffage de devenir l'actionnaire unique de la société concessionnaire du Viaduc de Millau.

Elle marque l'attachement d'Eiffage à cet ouvrage architectural majeur du XXI<sup>e</sup> siècle, construit par le Groupe en seulement trois ans, dans le cadre d'un contrat de concession à échéance 2079. Eiffage assure l'exploitation du Viaduc de Millau depuis sa mise en service en 2004.

Cette nouvelle opération vient renforcer le portefeuille de concessions du Groupe.

#### **Contact investisseurs**

Xavier Ombrédanne  
Tél. : + 33 (0)1 71 59 10 56  
E-mail : [xavier.ombredanne@eiffage.com](mailto:xavier.ombredanne@eiffage.com)

#### **Contact presse**

Sophie Mairé  
Tél. : + 33 (0)1 71 59 10 62  
E-mail : [sophie.maire@eiffage.com](mailto:sophie.maire@eiffage.com)